

CONSEIL

Cent dixième session

PROJET DE RAPPORT

SUR LA CENT DIXIÈME SESSION DU CONSEIL

Genève
du mardi 26 novembre au vendredi 29 novembre 2019
Rapporteur : M. L. A. Gberie (Sierra Leone)

Table des matières

Introduction.....	1
Participation	1
Ouverture de la session et pouvoirs des représentants et observateurs	2
Rapport du Président du Conseil.....	2
Élection du Bureau	2
Adoption de l'ordre du jour.....	2
Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres.....	3
Admission des nouveaux Membres et observateurs	3
a) Demande d'admission en qualité de Membre de l'Organisation.....	3
b) Demande de représentation en qualité d'observateur.....	3
Rapport du Directeur général	4
Projets de rapports sur la cent neuvième session du Conseil et sur la troisième session extraordinaire du Conseil	4
Rapport sur les questions examinées aux vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Comité permanent des programmes et des finances.....	4
a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2019	4
b) Programme et Budget pour 2020	4
c) Amendements au Statut du personnel.....	5
d) Fonds de l'OIM pour le développement.....	5
e) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation	6
f) Autres points examinés aux vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Comité permanent des programmes et des finances.....	6
Structure de la haute direction de l'Organisation.....	8
Tables rondes	9
a) Lancement du Rapport <i>État de la migration dans le monde 2020</i>	9
b) Consolider la paix et créer les conditions favorables au développement : déplacements internes, stabilisation et réintégration	12
c) Dynamique de la mobilité au Sahel	16
Voix de migrants.....	21
Débat général	23
Dates et lieux des prochaines sessions	26
Clôture de la session.....	26

Liste des sigles et acronymes

FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICMP	Commission internationale pour les personnes disparues
MOPAN	Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise

PROJET DE RAPPORT SUR LA CENT DIXIÈME SESSION DU CONSEIL

Introduction

1. Conformément à la résolution n° 1375 du 30 novembre 2018, le Conseil s'est réuni pour sa 110^e session le mardi 26 novembre 2019 à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, à Genève. Il a tenu sept séances, présidées par M. Jespersen (Danemark).

Participation¹

2. Les Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Côte d'Ivoire	Irlande	Niger	Sénégal
Afrique du Sud	Croatie	Israël	Nigéria	Serbie
Albanie	Cuba	Italie	Macédoine du Nord	Seychelles
Algérie	Danemark	Jamaïque	Norvège	Sierra Leone
Allemagne	Djibouti	Japon	Ouganda	Slovaquie
Angola	Égypte	Jordanie	Pakistan	Slovénie
Argentine	El Salvador	Kazakhstan	Panama	Soudan
Arménie	Équateur	Kenya	Paraguay	Soudan du Sud
Australie	Espagne	Kirghizistan	Pays-Bas	Sri Lanka
Autriche	Estonie	Lettonie	Pérou	Suriname
Azerbaïdjan	Eswatini	Lesotho	Philippines	Suède
Bahamas	États-Unis	Libye	Pologne	Suisse
Bangladesh	d'Amérique	Lituanie	Portugal	Tchad
Bélarus	Éthiopie	Luxembourg	République	Tchéquie
Belgique	Finlande	Madagascar	centrafricaine	Thaïlande
Bénin	France	Malawi	République de	Timor-Leste
Botswana	Gabon	Maldives	Corée	Togo
Brésil	Gambie	Mali	République de	Trinité-et-Tobago
Bulgarie	Géorgie	Malte	Moldova	Tunisie
Burkina Faso	Ghana	Maroc	République	Turkménistan
Burundi	Grèce	Maurice	démocratique	Turquie
Cabo Verde	Guatemala	Mauritanie	populaire lao	Ukraine
Cambodge	Guinée	Mexique	République	Uruguay
Canada	Guyana	Mongolie	dominicaine	Vanuatu
Chili	Haïti	Monténégro	République-Unie de	Venezuela (République
Chine	Honduras	Mozambique	Tanzanie	bolivarienne du)
Chypre	Hongrie	Myanmar	Roumanie	Viet Nam
Colombie	Inde	Namibie	Royaume-Uni	Yémen
Congo	Iran (République	Népal	Rwanda	Zambie
Costa Rica	islamique d')	Nicaragua	Saint-Siège	Zimbabwe

3. Un représentant du Liban², qui avait demandé à devenir Membre de l'Organisation, était également présent.

4. Le Bahreïn, l'Indonésie, le Koweït, le Qatar, la Fédération de Russie et l'Arabie saoudite étaient représentés par des observateurs.

¹ La liste des participants est reproduite dans le document C/110/13. Sauf indication contraire, les documents et les diaporamas sont tous affichés sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du Conseil.

² Voir le paragraphe 14.

5. L'OIT, le FNUAP et le PAM étaient représentés par des observateurs.

6. L'Union africaine, la Commission économique eurasienne, l'Organisation européenne de droit public, l'Union européenne, le Comité international de la Croix-Rouge, le Conseil international des agences bénévoles, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et l'Ordre souverain de Malte étaient représentés par des observateurs, de même que les entités suivantes : la Fondation « la Caixa », le Conseil danois pour les réfugiés, le Comité consultatif mondial des amis, la Commission internationale catholique pour les migrations, la Commission internationale pour les personnes disparues³, l'Institut international de droit humanitaire, l'Organisation internationale islamique de secours, Migrant Help et Partage avec les enfants du monde.

Ouverture de la session et pouvoirs des représentants et observateurs

7. Le Président sortant, M. Z. K. Korcho (Éthiopie), a ouvert la session le mardi 26 novembre 2019 à 10 h 15.

8. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et du Liban et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs pour les États non Membres, les organisations internationales gouvernementales et les ONG énumérés aux paragraphes 4, 5 et 6.

Rapport du Président du Conseil

9. Le Président sortant a appelé l'attention sur le rôle important du Conseil à une époque où la migration était une priorité pour la communauté internationale. Parmi les réalisations notables de l'année écoulée, il convenait de signaler que le Directeur général de l'OIM avait été nommé Coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations, dont le Secrétariat avait été mis en place à l'appui de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Par ailleurs, l'OIM s'était engagée dans des réformes de gouvernance interne visant à faire en sorte que l'Organisation soit armée pour s'acquitter de sa mission.

Élection du Bureau

10. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants :

Président :	M. Morten Jespersen (Danemark)
Premier Vice-Président :	M. Evan Garcia (Philippines)
Seconde Vice-Présidente :	Mme Socorro Flores Liera (Mexique)
Rapporteur :	M. Lansana Alison Gberie (Sierra Leone)

Adoption de l'ordre du jour

11. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document C/110/1/Rev.1, qui a été publié ultérieurement sous la cote C/110/14.

³ Voir le paragraphe 17.

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

12. L'Administration a signalé que depuis la parution du document C/110/5/Rev.2, Cabo Verde, le Chili, la République de Corée et Malte avaient effectué des paiements. Un paiement du Congo avait permis à ce pays d'être retiré de la liste des États Membres visés par l'article 4, qui étaient désormais au nombre de 19.

13. Le Conseil a pris note du document C/110/5/Rev.2 et des informations additionnelles fournies par l'Administration.

Admission des nouveaux Membres et observateurs

a) Demande d'admission en qualité de Membre de l'Organisation

14. Le Conseil a adopté par acclamation la résolution n° 1377 du 26 novembre 2019 admettant la République libanaise en qualité de Membre de l'Organisation, à condition qu'elle achève les formalités administratives internes requises pour ratifier la Constitution de l'OIM et qu'elle en informe le Directeur général.

15. Le représentant du Liban a dit que le statut de Membre de l'OIM à part entière donnerait une nouvelle impulsion aux relations que son Gouvernement entretenait avec l'Organisation et ouvrirait la voie à de nouveaux projets. Étant donné l'importance que son pays attachait à la tolérance, à la diversité, au dialogue et à la résolution pacifique des conflits, il s'est félicité de la possibilité d'un renforcement des liens avec l'OIM, qui défendait ces mêmes valeurs.

16. Le Directeur général s'est déclaré satisfait de l'étroite coopération entre le Liban et l'OIM sur des projets de migration passés. Une telle coopération revêtait une importance toute particulière au vu des flux migratoires dans la région. Il attendait avec impatience que le Gouvernement accomplisse les formalités qui permettraient au pays de devenir un nouvel État Membre de l'Organisation

b) Demande de représentation en qualité d'observateur

17. Le Conseil a adopté par acclamation la résolution n° 1378 du 26 novembre 2019 par laquelle le statut d'observateur à ses réunions était octroyé à la Commission internationale pour les personnes disparues.

18. La représentante de l'ICMP a remercié le Directeur général et le Conseil d'avoir accepté la demande de statut d'observateur de son organisation. La question des personnes portées disparues était particulièrement importante dans le contexte de la migration. Il était fondamental de mener des enquêtes sur les disparitions le long des routes migratoires afin de préserver la dignité humaine et la primauté du droit pour tous. Elle se réjouissait à la perspective d'un resserrement de la coopération avec l'OIM à l'avenir et s'est déclarée certaine qu'un partenariat entre les deux organisations permettrait d'améliorer la sécurité et le bien-être des migrants.

19. Le Directeur général a souhaité la bienvenue au nouvel observateur, soulignant le rôle important que jouaient les observateurs en général, en particulier ceux avec lesquels l'OIM avait tant de choses en commun. L'Organisation continuerait de renforcer la coopération internationale dans l'intérêt de la dignité humaine.

Rapport du Directeur général

20. Le Directeur général a présenté son rapport au Conseil (document C/110/10) à l'aide d'un diaporama, et a appelé l'attention sur la Vision stratégique de l'OIM (document C/110/INF/1) et sur les dernières informations en date concernant la mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne (document S/25/INF/1).

21. Le Conseil a pris note du Rapport du Directeur général (document C/110/10).

Projets de rapports sur la cent neuvième session du Conseil et sur la troisième session extraordinaire du Conseil

22. Le Conseil a adopté la résolution n° 1379 du 26 novembre 2019 approuvant les rapports sur sa 109^e session (document C/109/15) et sur sa troisième session extraordinaire (document C/Sp/3/5).

Rapport sur les questions examinées aux vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2019

23. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité permanent avait examiné le document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2019 (C/110/9), dans lequel il était indiqué que la partie administrative du budget restait inchangée à 52 240 024 francs suisses, que la partie opérationnelle du budget avait augmenté pour passer de 1,660 milliard de dollars É.-U. à 2,045 milliards de dollars É.-U., et que le niveau des revenus de soutien opérationnel continuait de se situer à 101,4 millions de dollars É.-U..

24. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note de la Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2019.

25. Le Conseil a pris note du document C/110/9.

b) Programme et Budget pour 2020

26. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Programme et Budget pour 2020 (document C/110/8) qui avait été soumis à la vingt-cinquième session du Comité permanent avait fait l'objet d'un nouveau tirage, de manière à tenir compte des modifications énoncées dans le document C/110/8/Corr.1 du 29 octobre 2019. Dans ce nouveau tirage, la partie administrative du budget était établie à 52 242 614 francs suisses, et la partie opérationnelle du budget était estimée à 858,3 millions de dollars É.-U., soit une baisse de 15 % par rapport au Programme et Budget pour 2019 à la même époque de l'année précédente. Le niveau projeté des revenus de soutien opérationnel – 123 millions de dollars É.-U. – avait été calculé sur la base des résultats de l'année précédente et compte tenu des tendances actuelles et escomptées. Si le fait de projeter une hausse des revenus de soutien opérationnel comportait un certain degré de risque, il était improbable que des problèmes surgissent, à moins d'une forte réduction des demandes de services adressées à l'Organisation. Cette augmentation avait été allouée de façon à couvrir divers besoins importants. Des efforts continueraient d'être faits au titre du Cadre de gouvernance interne pour identifier des postes essentiels et savoir comment les financer au mieux.

27. Après une discussion, le Comité permanent avait pris note du Programme et Budget pour 2020, tel qu'il était reproduit dans le document C/110/8 et son corrigendum, et avait recommandé que le Conseil approuve le montant de la partie administrative du budget, soit 52 242 614 francs suisses, et celui de la partie opérationnelle, soit 858,3 millions de dollars É.-U..

28. Une représentation a dit que l'accroissement des revenus de soutien opérationnel projetés permettrait d'investir plus rapidement les sommes versées au titre de la commission pour frais généraux dans des fonctions de soutien administratif essentielles et de couvrir des dépenses indirectes de gestion et de contrôle. Tout en étant consciente que l'Administration devait concilier de multiples impératifs au moment d'allouer les ressources de base de l'Organisation, et bien qu'étant sensible aux efforts déployés pour affecter des ressources à des secteurs souffrant d'un sous-financement chronique, elle estimait que davantage pourrait être fait à l'appui des fonctions de gestion et de contrôle. Elle a recommandé qu'au cours de l'année à venir, les États Membres et l'Administration mènent des discussions plus approfondies sur les structures budgétaires et les priorités en matière de ressources de base dans le cadre du Groupe de travail sur la réforme budgétaire.

29. Le Directeur général a dit qu'il avait hâte de poursuivre les discussions avec les États Membres sur la nature structurelle du budget. L'Administration avait entrepris d'établir un rapport à cet égard. Elle prévoyait en outre d'effectuer une comparaison entre son budget et celui d'autres entités des Nations Unies et de préparer un certain nombre d'options visant à remédier aux insuffisances structurelles dans le modèle de financement, qu'elle présenterait ensuite aux États Membres dans le cadre du Groupe de travail sur la réforme budgétaire.

30. Le Conseil a approuvé le document C/110/8 et adopté la résolution n° 1380 du 26 novembre 2019 relative au Programme et Budget pour 2020.

c) Amendements au Statut du personnel

31. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à la vingt-cinquième session du Comité permanent, l'Administration avait présenté un document concernant des amendements au Statut du personnel (C/110/7), qui comprenait un projet de résolution du Conseil pour examen par le Comité permanent. Celui-ci avait pris note des amendements proposés et avait recommandé que le Conseil adopte le projet de résolution.

32. Le Conseil a adopté la résolution n° 1381 du 26 novembre 2019 concernant des amendements au Statut du personnel.

d) Fonds de l'OIM pour le développement

33. Le Rapporteur du Comité permanent, se référant au document intitulé Fonds de l'OIM pour le développement – Rapport d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019) (S/25/12), a dit que plus de 16 millions de dollars É.-U. avaient été mis à la disposition du Fonds en 2019 pour contribuer à des activités afférentes à la migration dans des États Membres en développement. Le Bureau de l'Inspecteur général avait réalisé une évaluation du Fonds en 2019 et formulé un certain nombre de recommandations, qui avaient toutes été acceptées par l'Administration.

34. Le Comité permanent avait pris note du document S/25/12 et avait recommandé que le Conseil approuve la proposition d'augmenter les plafonds des budgets des projets relevant de la deuxième ligne de crédit pour les porter, respectivement, à 300 000 dollars É.-U. dans le cas des projets nationaux, et à 400 000 dollars É.-U. dans le cas des projets régionaux, en modifiant en conséquence les paragraphes 17 b) et c) de la résolution du Comité permanent n° 18 du 27 juin 2018.

35. Le Conseil a entériné la recommandation du Comité permanent et a approuvé les amendements qu'il était proposé d'apporter à la résolution du Comité permanent n° 18 du 27 juin 2018.

e) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation

36. Le Rapporteur du Comité permanent, se référant au document intitulé Sixième rapport annuel du Directeur général sur l'amélioration des privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation (S/25/7), a dit que l'Administration avait signalé que deux nouveaux accords étaient entrés en vigueur, ce qui portait à 97 le nombre total des États Membres et observateurs et autres territoires dans lesquels l'Organisation jouissait de l'intégralité des privilèges et immunités répondant aux critères énoncés dans la résolution du Conseil n° 1266 du 26 novembre 2013.

37. Le Comité permanent avait pris note du document S/25/7 et avait recommandé que le Conseil demeure saisi de la question et qu'il réitère l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux dont bénéficiaient les institutions spécialisées des Nations Unies.

38. Le Conseil a entériné la recommandation du Comité permanent et a, une nouvelle fois, lancé un appel aux États Membres pour qu'ils accordent à l'OIM des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies, surtout au regard de son statut d'organisation apparentée au sein du système des Nations Unies.

f) Autres points examinés aux vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

39. Le Rapporteur du Comité permanent a informé le Conseil d'un certain nombre d'autres points examinés par le Comité permanent à ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions.

i) Résolutions et décisions

40. Conformément à la résolution du Conseil n° 1375 du 30 novembre 2108, le Comité permanent avait adopté le 19 juin 2019, à sa vingt-quatrième session, les résolutions suivantes : la résolution n° 19 prenant note du Rapport annuel 2018, la résolution n° 20 approuvant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, et la résolution n° 21 approuvant la Révision du Programme et Budget pour 2019.

41. À cette même session, le Comité permanent avait également approuvé le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2020, reproduit dans le document S/24/3, et avait décidé d'examiner le barème des quotes-parts pour 2021 au premier semestre de 2020.

ii) Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

42. À ces sessions du Comité permanent, l'Administration avait présenté des documents sur les sujets ci-après, choisis par les États Membres :

- Point sur les politiques et pratiques afférentes à la thématique migration, environnement et changement climatique et sur le programme de l'OIM en matière de durabilité environnementale
- Élaboration de politiques et de pratiques en matière de réintégration durable

- Comment l'OIM aide les États à mettre en œuvre les mesures de protection et d'aide
- Migration et partenariats fondés sur les compétences : éléments et préalables essentiels

43. Le Comité permanent avait pris note des documents préparés par l'Administration (S/24/5, S/24/4, S/25/4 et S/25/5, respectivement), ainsi que des observations faites par les États Membres au cours des discussions qui avaient suivi.

iii) Déclaration du Président du Comité de l'Association mondiale du personnel

44. À la vingt-quatrième session du Comité permanent, le Président du Comité de l'Association mondiale du personnel avait fait une déclaration, dont le Comité permanent avait pris note.

iv) Autres rapports et informations

45. À ses sessions, le Comité permanent avait également examiné les rapports et informations ci-après et en avait pris note :

- Informations actualisées sur la Vision stratégique de l'OIM
- Informations actualisées sur le Cadre de gouvernance interne
- Rapports de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres
- Déclaration et rapport du Vérificateur externe des comptes
- Rapport sur la gestion des ressources humaines
- Point sur les efforts institutionnels visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles
- Partenariats de l'OIM avec le secteur privé
- État de financement des initiatives de l'OIM d'envergure mondiale
- Rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires
- Point sur la jeunesse et la migration
- Informations sur l'élection du Directeur général adjoint
- Rapport final sur le Fonds de l'OIM pour le développement pour 2018
- Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes
- Informations actualisées sur la gestion des risques
- Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées
- Résumé de la Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable 2019-2023
- Rapport sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général
- Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM

46. Le Conseil a pris note des décisions et des documents mentionnés aux paragraphes 39 à 45 *supra*.

v) Rapports sur les vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

47. Une représentation a demandé que l'expression « migrants qualifiés », dans la dernière phrase du paragraphe 46 du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa vingt-cinquième session, soit remplacée par « migrants peu qualifiés », conformément à l'intention de l'orateur.

48. Le Conseil a adopté la résolution n° 1382 prenant note des rapports sur les vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Comité permanent des programmes et des finances tels que modifiés.

Structure de la haute direction de l'Organisation

49. Le Directeur général a donné des informations actualisées sur sa proposition de nommer deux directeurs généraux adjoints et de modifier la Constitution de l'OIM, précisant qu'au fil des consultations menées depuis mai 2019, cette proposition avait été ajustée de manière à tenir compte des préoccupations exprimées par diverses parties prenantes, sans toutefois obtenir le consensus requis. Il était prêt à étudier avec les États Membres toutes les solutions possibles pour améliorer la proposition, afin d'atteindre l'objectif – qui recueillait une large adhésion – de faire en sorte que l'OIM soit armée pour s'acquitter de sa mission en tant qu'organisme chef de file dans le domaine des migrations avec, à sa tête, une équipe solide.

50. Des États Membres ont reconnu que les difficultés liées à la croissance continue de l'OIM et à son rôle dirigeant sur la scène migratoire exigeraient, au quotidien, un rôle moteur précis et concret de la part de la haute direction. C'est pourquoi un grand nombre d'entre eux se sont déclarés favorables à la proposition du Directeur général, estimant qu'un processus de recrutement transparent, fondé sur la mise en concurrence et le mérite, permettrait de nommer des personnes hautement qualifiées aux postes de directeur général adjoint et pourrait augmenter le nombre de femmes au niveau de la haute direction. D'autres États Membres, tout en convenant que cette proposition permettrait à l'OIM de s'ajuster à ses responsabilités accrues et d'améliorer son efficacité, ont insisté sur la nécessité d'une approche consensuelle de manière à garantir l'effectivité et la viabilité de la solution retenue, quelle qu'elle soit, et d'éviter tout désaccord au sein de l'Organisation. Les opinions divergeaient quant à la question de savoir si la proposition entraînait un changement fondamental dans la Constitution de l'OIM. Certaines représentations voulaient avoir l'assurance que les changements apportés, quels qu'ils soient, n'auraient aucune conséquence financière pour les États Membres. D'autres ont dit que l'élection du Directeur général adjoint était un élément important du système d'équilibre des pouvoirs de l'Organisation.

51. Un groupe d'États Membres a jugé important de ne pas engager les réformes dans la précipitation ; les changements proposés étaient fondamentaux et avaient des conséquences financières. Le Conseil devrait envisager d'instituer un groupe de travail à participation non limitée, chargé de discuter de la proposition du Directeur général plus en profondeur, dans le contexte du programme de réforme plus vaste. Ces discussions devraient aborder tous les aspects opérationnels et administratifs importants d'une réforme globale, y compris la diversité géographique et l'équilibre entre les sexes.

52. Au terme d'autres discussions menées dans le cadre de réunions informelles, le Conseil a adopté la résolution n° 1383 du 29 novembre 2019, par laquelle il décidait de poursuivre les consultations et de créer un groupe de travail chargé de formuler des recommandations, pour la fin de mars 2020, au sujet de la proposition du Directeur général.

Tables rondes⁴

a) Lancement du Rapport *État de la migration dans le monde 2020*

Panélistes

Marie McAuliffe, Chef de la Division de la recherche sur les politiques migratoires de l'OIM et corédactrice du Rapport *État de la migration dans le monde 2020*

Binod Khadria, Professeur d'économie et de pédagogie, Université Jawaharlal Nehru, New Delhi (Inde), et corédacteur du Rapport *État de la migration dans le monde 2020*

Doreen Debrum, Représentante permanente des Îles Marshall auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Michael von Ungern-Sternberg, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Modérateur

António Vitorino, Directeur général de l'OIM

53. Le Directeur général a dit que depuis 20 ans, le Rapport *État de la migration dans le monde* fournissait des éléments factuels et des analyses les plus fiables possible. Si, dans un premier temps, chaque édition traitait d'un sujet particulier, depuis 2018, le Rapport était structuré autour de deux parties, dont la première donnait un aperçu général des tendances dans le monde, et la seconde proposait un examen approfondi de divers thèmes particuliers.

54. Mme McAuliffe a présenté la structure et le contenu de la Partie I du Rapport *État de la migration dans le monde 2020*, qui visait à fournir des données utiles et des analyses à des lecteurs du monde entier, et plus particulièrement à ceux qui étudiaient les questions de migration ou travaillaient dans ce domaine. Des informations additionnelles sur des initiatives de l'OIM étaient également fournies, afin de montrer en quoi l'action de l'Organisation s'articulait avec les tendances migratoires plus larges. Les données étaient présentées de manière à faire clairement apparaître l'évolution des schémas au fil du temps, les fortes différences entre les régions, ainsi que la complexité générale de la situation. En outre, certaines caractéristiques clés étaient décrites pour que le lecteur puisse se faire rapidement une idée d'ensemble. L'édition 2020 du Rapport était disponible en ligne et pouvait être téléchargée gratuitement. Elle était publiée sous forme numérique seulement, de façon à réduire les coûts de production et l'impact environnemental.

55. M. Khadria a résumé la structure et le contenu de la Partie II du Rapport, qui s'articulait autour de six chapitres thématiques. Rédigés chacun par une équipe d'universitaires de pays du Sud comme du Nord, ces chapitres analysaient des politiques, des pratiques et des orientations en vue de travaux de recherche futurs. Considérées ensemble, les deux parties du Rapport représentaient un juste équilibre entre données empiriques et analyses d'experts. Il y avait lieu d'espérer que ce Rapport 2020 rencontrerait un succès plus grand encore que l'édition 2018.

56. Mme Debrum a remercié l'OIM pour l'action qu'elle menait sur la question épineuse et particulièrement sensible de la migration et des déplacements dus au climat. Il était moralement inacceptable, mais nécessaire et vital, d'analyser les perspectives sans précédent qui se dessinaient pour son pays – la réinstallation massive de toute la population d'un pays dans un autre pays. Le changement climatique contraignait les Marshallais à poursuivre la lutte acharnée qu'ils avaient menée pour leur indépendance. Pour eux, qui habitaient un pays de faible altitude (les Îles Marshall se

⁴ Les liens vidéos pour les trois tables rondes sont affichés sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du Conseil.

situaient en moyenne à 2 m au-dessus du niveau de la mer), la migration due au climat n'était pas seulement une question de politique et de droits de l'homme, mais aussi une question de sécurité de tout temps. Ils affirmaient leur droit au statut de nation et à la souveraineté sur les frontières du pays et les ressources qui s'y trouvaient comme le ferait la population de n'importe quel autre État Membre des Nations Unies.

57. Il apparaissait de plus en plus clairement que le changement climatique menaçait plus que jamais les laisses d'eau douce, la sécurité alimentaire, les écosystèmes marins et les récifs coralliens. Les inondations côtières et les débordements menaçaient toute la population marshallaise et risquaient d'entraîner la disparition du pays. C'est pourquoi le temps était venu de mettre en place une coopération mondiale et de prendre des mesures solides et concrètes pour lutter contre les émissions, non pas tant pour contraindre les économies mais pour limiter les risques et, surtout, développer la résilience. Les Îles Marshall s'étaient dotées d'un plan d'adaptation national d'ensemble, mais il restait encore beaucoup à faire pour renforcer la résilience au climat et combler le fossé plus large en matière de développement. À cet effet, les Marshallais s'employaient à délimiter la zone économique exclusive du pays (environ la taille du Mexique) au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de façon à protéger leurs droits souverains sur la pêche et les autres ressources marines – qui étaient peut-être tout ce qui leur restait.

58. Aujourd'hui, ce n'était pas la première fois que les Marshallais faisaient l'expérience de la migration et des déplacements. Lorsque le pays était un territoire sous tutelle des Nations Unies, certaines communautés avaient été réinstallées pendant et après les 67 essais d'armes nucléaires à grande échelle effectués entre 1946 et 1958. Les îles sur lesquelles elles avaient été amenées – et où certaines étaient restées en exil – n'offraient pas le même degré de sécurité alimentaire, de sorte que ces déplacements avaient créé un sentiment de perte qu'il n'avait jamais été possible de réellement effacer. Lorsque les dirigeants des îles avaient demandé au Conseil de tutelle des Nations Unies de stopper les essais en 1954, ils avaient invoqué la place exceptionnelle de la terre dans la structure sociale traditionnelle du pays : la terre n'était pas achetée, vendue ou échangée. Il s'agissait d'un bien commun, qui était possédé par tous. Si la terre venait à disparaître ou n'avait plus d'utilité, qu'advierait-il des Marshallais, non seulement en tant que nation ou peuple, mais aussi en tant qu'individus ? Des analyses et des publications fondées sur des éléments factuels, telles que le Rapport *État de la migration dans le monde*, étaient un appel à agir.

59. M. von Ungern-Sternberg, relevant que la situation en Allemagne était indéniablement différente, a dit que les questions relatives à la migration et aux réfugiés avaient néanmoins, d'une manière ou d'une autre, des répercussions sur tout un chacun, que ce soit sur le plan économique ou social, ou en ce qui concernait les droits de l'homme, la paix, la sécurité et la stabilité. En Allemagne, la question était omniprésente dans les débats politiques, au sein des institutions du pays ou dans la société dans son ensemble, sur les évolutions à l'échelle nationale et dans l'ensemble de l'Union européenne. La migration déterminait la façon dont les Allemands considéraient les pays d'origine et, par conséquent, dont ils percevaient les relations avec le monde extérieur.

60. Le Gouvernement de l'Allemagne était profondément convaincu de la nécessité d'une gouvernance et d'une coopération vigoureuses à l'échelle internationale, de même que de solides institutions mondiales, régionales et nationales dotées d'un financement suffisant. Il soutenait sans réserve les efforts déployés par l'Organisation à cet effet, ainsi que les mesures prises par le Directeur général pour en réformer la structure, afin que l'OIM soit plus efficace dans le contexte actuel.

61. Le Gouvernement de son pays attachait une grande importance au Rapport *État de la migration dans le monde 2020*. Des données fiables étaient la pierre angulaire de la planification et de la formulation de politiques fondées sur des éléments factuels. Cependant, sans débat analytique, elles étaient inopérantes. La Partie II du Rapport encourageait un tel débat en examinant les effets de tendances émergentes telles que l'accroissement rapide du nombre de migrants (surtout des jeunes et des femmes), les efforts d'intégration, la souffrance des enfants dans un contexte migratoire, la gouvernance des migrations et la contribution des migrants à la société.

62. Le risque du Rapport était qu'à l'instar d'autres excellentes publications, il ait un impact limité. Cependant, la chance qu'il offrait était de contribuer à des mesures préventives et tournées vers l'avenir qui, elles, auraient des incidences sur la vie des populations visées et permettraient de la changer. Pour que cette possibilité devienne réalité, des efforts s'imposeraient. C'est pourquoi le Gouvernement de l'Allemagne avait été l'un des premiers à répondre positivement à l'appel lancé par le Directeur général pour abonder le Fonds d'amorçage pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en versant une contribution de 2 millions d'euros pour 2019.

63. Une question subsistait néanmoins : comment diffuser plus largement le contenu du Rapport ? Ne fallait-il pas porter ses données et analyses à la connaissance d'un cercle plus large que la classe politique – qui engloberait la société civile, les écoles et les universités, les médias, les milieux culturels ainsi que les syndicats et les employeurs qui, tous, étaient fortement touchés par la migration ? La tâche de faire connaître le Rapport ne revenait pas uniquement à l'OIM, mais aussi à tous ses États Membres. Comment faire pour « vendre » les messages qu'il renfermait ?

64. En réponse, Mme McAuliffe a dit que l'OIM s'efforçait effectivement d'améliorer la diffusion et la portée du Rapport. Une équipe de stagiaires avait entrepris d'analyser la façon dont l'édition 2018 du Rapport avait été utilisée. Il existait une note conceptuelle sur une boîte à outils de promotion du Rapport *État de la migration dans le monde* sur trois fronts : les médias, les fonctionnaires et les éducateurs. Un quatrième axe de promotion, à destination des organisations de la société civile, était déjà en place. Jusque-là, il était apparu que la portée du Rapport 2018 était importante : non seulement il avait été téléchargé plus de 460 000 fois, mais il était également mentionné 67 fois dans des publications dans 26 pays et 11 langues, et 584 fois dans la littérature universitaire. Il était particulièrement encourageant de constater qu'il était utilisé pour vérifier à l'aune des faits les propos racistes et xénophobes sur les médias sociaux. Elle a reconnu qu'il existait des possibilités non encore exploitées, et s'est déclarée favorable à un examen approfondi des moyens de continuer à promouvoir l'utilisation du Rapport aux fins d'élaboration de programmes et dans le contexte du discours public.

65. Le Directeur général a dit que le succès du Rapport *État de la migration dans le monde 2020* dépendrait de la mesure dans laquelle les États Membres se l'approprieraient et adapteraient les informations qu'il contenait en fonction de leur population et de leur environnement politique, car même des termes de base pouvaient être interprétés différemment selon le contexte. L'OIM s'appuyait sur ses bureaux de pays pour diffuser les messages du Rapport de façon à ce qu'ils soient relayés par les journaux, la télévision et la radio. Une approche prudente, adaptée au contexte local s'imposait également en ce qui concernait le partage des informations sur les médias sociaux. Le véritable enjeu était de toucher les sceptiques et tous ceux qui propageaient un discours hostile à la migration. Si le grand nombre de téléchargements du Rapport 2018 était encourageant, cela ne suffisait pas : il était fondamental de recevoir les réactions des États Membres pour améliorer la qualité et la pertinence des rapports futurs. C'était à cette condition seulement qu'il serait possible de maximiser l'utilité de cette publication pour toutes les parties prenantes.

b) Consolider la paix et créer les conditions favorables au développement : déplacements internes, stabilisation et réintégration

Panélistes

Almaz Mekonnen Zereay, Ministre d'État chargée de la paix, Éthiopie

Z. Martial Wilfried Bassolé, Directeur général du développement territorial, Burkina Faso

Teresa Ribeiro, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération, Ministère des affaires étrangères, Portugal

Rob Jenkins, Administrateur assistant, Bureau pour la démocratie, les conflits et l'aide humanitaire, USAID, États-Unis (participation par visioconférence)

Jeffrey Labovitz, Directeur du Département des opérations et des situations d'urgence, OIM

Modérateur

Laura Thompson, Directrice générale adjointe de l'OIM

66. La Directrice générale adjointe a dit que les conflits et l'instabilité avaient déplacé à l'intérieur de leur pays environ 41 millions de personnes dans le monde. Si des efforts n'étaient pas faits en faveur de la paix, les déplacements et la dépendance risquaient de perdurer, ce qui compromettrait la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il était largement admis que le couple action humanitaire et aide au développement devait englober également la paix, de façon à regrouper les trois pôles d'action car une paix durable était primordiale pour le succès de l'action humanitaire et le développement à long terme. Cependant, corrélérer les programmes d'action politiques et humanitaires pouvait compromettre les opérations de secours et accroître les risques pour la sécurité, en particulier dans les situations instables. D'où l'importance de réfléchir à la façon de préparer le terrain pour répondre aux besoins à long terme des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à ceux de leur communauté d'accueil.

67. Mme Zereay a parlé des déplacements internes en Éthiopie, qui étaient principalement dus à des facteurs environnementaux et au conflit, précisant que le pays accueillait aussi près d'un million de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés. Dans ce contexte, le programme d'action gouvernemental était centré sur une paix durable, la réconciliation, l'inclusion et la cohésion sociale, et conférait au Ministère de la paix un rôle essentiel. Parmi les mesures prises, elle a cité la mise en place d'une équipe spéciale ministérielle au sein de laquelle divers ministères collaboraient avec les autorités régionales afin de répondre durablement à la question des déplacements. Un plan stratégique avait aussi été lancé pour gérer le retour volontaire et sûr des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, bien que de graves difficultés de financement aient limité les possibilités de solutions à long terme. Pour ce qui était des réfugiés, une nouvelle loi avait été récemment promulguée qui leur donnerait accès à des permis de travail, à l'éducation primaire, aux services financiers et aux documents officiels, permettant ainsi aux nouveaux arrivants de prospérer aux côtés de leur communauté d'accueil.

68. L'Éthiopie, qui possédait une longue tradition d'hospitalité, était déterminée à venir en aide aux populations déplacées et retournant chez elles, ainsi qu'à toute personne dans le besoin. L'intervenante s'est félicitée de l'aide fournie à ce jour par l'OIM et la communauté internationale, tout en soulignant que son Gouvernement avait besoin d'un soutien additionnel pour mettre en œuvre ses programmes destinés aux personnes déplacées. Malgré le succès des efforts mis en œuvre pour permettre aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays de rentrer chez elles et de se réintégrer, la priorité était donnée à la prévention des déplacements, notamment à la faveur

d'activités de prévention et du développement d'une culture de la résolution des conflits parmi les parties prenantes. Pour parvenir à une paix durable, il était impératif de régler la question des déplacements internes et de prévenir les déplacements futurs ; des problèmes de déplacement non résolus pouvaient être une cause d'instabilité et menacer les efforts de consolidation de la paix. Pour que des solutions durables puissent être trouvées pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, il fallait que la sécurité soit assurée. C'est pourquoi l'Éthiopie continuerait à tout mettre en œuvre pour parvenir à une paix durable dans la région.

69. M. Bassolé a dit que les attaques terroristes annuelles au Burkina Faso, qui avaient commencé en 2015, étaient devenues de plus en plus meurtrières ; la dernière en date, en septembre 2019, avait causé la mort d'environ 620 personnes. Cette situation avait provoqué une hausse exponentielle du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, passant de 47 000 en décembre 2018 à 486 000 en octobre 2019. Les besoins en matière d'aide s'étaient élevés à 187 millions de dollars É.-U. en octobre 2019, mais cette somme était loin d'avoir été levée.

70. Face à la détérioration rapide de la situation, le Gouvernement avait, conjointement avec ses partenaires, mis sur pied un programme d'urgence pour le Sahel qui était fondé sur son expérience de la lutte contre le terrorisme et de l'aide apportée aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en 2016 et 2017. Ce programme reposait sur quatre axes d'intervention : aider les forces de défense et de sécurité à relever les défis sécuritaires ; renforcer la présence de l'État sur le terrain ; optimiser la gestion des urgences, et notamment des crises humanitaires ; et développer la résilience des populations par un respect accru des droits de l'homme, la cohésion sociale, le retour des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la lutte contre l'extrémisme et la radicalisation.

71. À cette fin, trois projets avaient été mis en œuvre avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, afin d'appuyer la résolution pacifique des conflits à l'échelle communautaire, de promouvoir une culture de la paix et de la cohésion sociale entre les populations du Sahel et d'Afrique du Nord, et d'instaurer la confiance entre le Gouvernement, les forces de défense et de sécurité et les différents groupes de population. La mise en œuvre de ces projets a permis de désamorcer les tensions intercommunautaires apparues au début de 2019 après les attaques terroristes et d'améliorer la collaboration avec les forces de défense et de sécurité, permettant ainsi aux forces armées de déjouer un certain nombre d'attaques terroristes.

72. Il restait toutefois un certain nombre de défis. Tout d'abord, il fallait que le territoire redevienne sûr. Ensuite, il fallait veiller à ce que les groupes de population continuent d'avoir confiance dans la capacité des forces de défense et de sécurité à garantir la sécurité et la stabilisation, compte tenu du risque d'autres déplacements internes et externes. Le troisième défi concernait la capacité du Gouvernement et de ses partenaires à répondre aux urgences sécuritaires et humanitaires qui s'étaient multipliées depuis janvier 2019, faisant craindre une crise humanitaire d'une ampleur sans précédent.

73. Pour relever ces défis, il était fondamental que le Gouvernement et les parties compétentes résolvent rapidement les problèmes de sécurité, sans quoi une réponse humanitaire serait impossible. Pour cela, il fallait changer de paradigme et se concentrer sur une action en profondeur pour transformer les sociétés et les territoires de manière à les rendre plus résilients. À cette fin, des approches souples mais pragmatiques devaient être trouvées, qui permettent de répondre avec efficacité aux défis sécuritaires et aux urgences humanitaires. Une coordination accrue s'imposait entre partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, de même qu'une harmonisation des politiques publiques sociales et financières, étant entendu que les objectifs de stabilisation macroéconomiques à court terme devaient s'inscrire dans le moyen terme.

74. Au Burkina Faso, il ne faisait aucun doute que la sécurité était une condition préalable au maintien de la paix et à la mise en œuvre d'activités humanitaires et de développement, ce qui illustre la corrélation entre la sécurité, l'action humanitaire et le développement. C'est pourquoi le pays avait demandé que la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies se réunisse en session extraordinaire afin de mobiliser les ressources nécessaires pour financer les actions prioritaires à mener face à l'urgence au Sahel. Il n'y avait pas de temps à perdre.

75. Mme Ribeiro a dit que l'Éthiopie était un pays dont l'importance était déterminante sur le plan de la paix dans la région, et que les pratiques évoquées par Mme Zereay pouvaient avoir une influence positive sur les pays voisins. L'accord de paix avec l'Érythrée était une avancée considérable. Il était de l'intérêt de la communauté internationale d'apporter un soutien solide au Gouvernement de l'Éthiopie pour garantir une paix durable et la prospérité de la population. La situation instable sur le plan de la sécurité au Burkina Faso soulevait un certain nombre de questions qui, elles aussi, appelaient des réponses vigoureuses de la part de la communauté internationale.

76. M. Jenkins a dit que USAID avait entrepris de repenser et de réajuster sa façon de travailler selon les grands axes évoqués par les orateurs précédents. Par exemple, l'Agence était en train de créer un bureau chargé spécialement de la prévention des conflits et de la stabilisation. Les efforts humanitaires, aussi fondamentaux soient-ils, ne faisaient que traiter les symptômes sans apporter de remède. Étant donné que les déplacements étaient provoqués par des conflits, qui eux-mêmes étaient dus à des facteurs politiques, il était indispensable de trouver une solution politique et diplomatique.

77. Il n'en demeurait pas moins que les acteurs de l'aide humanitaire et du développement avaient un rôle important à jouer. En définitive, l'objectif était le même pour tous : rendre le monde plus sûr, en procédant par étapes. Pour cela, il fallait faire tomber les obstacles entre les différents acteurs et œuvrer de concert pour répondre aux besoins des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

78. Si la résolution des problèmes profonds qui sous-tendaient de nombreux conflits pouvait prendre du temps, il n'en demeurait pas moins que la communauté internationale pouvait réellement agir sur le front de l'aide humanitaire et de la stabilisation. Le rapport *Stabilization Assistance Review* publié par le Département d'État des États-Unis d'Amérique donnait un aperçu des enseignements tirés de vingt années d'efforts de stabilisation menés dans des pays tels que l'Iraq et l'Afghanistan, établissant pour la première fois une distinction entre les mesures prises dans les domaines de la défense, de la diplomatie et du développement. L'intervenant a invité les participants à lire ce document, disponible en ligne.

79. M. Labovitz a reconnu que la question de la sécurité était omniprésente dans de nombreux pays. Le problème des déplacements internes était vaste et de longue haleine. Dans 27 % des pays touchés par des déplacements, certaines régions étaient inaccessibles aux acteurs du développement. C'est pourquoi il était important que le système des Nations Unies se soit engagé en faveur de la « nouvelle méthode de travail », notamment en intégrant la paix dans le couple action humanitaire et développement. Dans les situations de conflit, la consolidation de la paix pouvait préparer le terrain à un développement durable. Cependant, l'OIM estimait qu'une attention insuffisante lui était souvent portée. Le projet *Midnimo* (unité) était un exemple de la façon dont la consolidation de la paix permettait de prendre en main les dimensions d'une crise se rapportant à la mobilité. En Somalie, la ville de Kismayo avait été en proie à l'instabilité en raison du conflit et de la sécheresse. On dénombrait dans la région près de 65 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, auxquelles s'ajoutaient quelque 50 000 personnes de retour. Dans de telles situations, il était essentiel de s'atteler aux besoins humanitaires mais, en accordant un traitement préférentiel aux populations mobiles, on risquait d'aggraver les tensions et de rallumer le conflit. Un système de résolution des conflits avait été mis en place au titre du projet *Midnimo*, mis en œuvre par le Gouvernement avec le soutien de l'OIM et des

Nations Unies, afin d'améliorer le dialogue et d'aider les communautés à mettre en place leurs propres solutions. Le succès du projet était tel qu'il avait inspiré des projets analogues dans d'autres pays, adaptés au contexte local.

80. La transition et le relèvement étaient au cœur des activités de consolidation de la paix de l'OIM, qui visaient plus particulièrement à autonomiser les populations, à reconstruire le capital social et à promouvoir la participation sociale, économique et politique. Une méthodologie de stabilisation communautaire avait été conçue à l'appui de la mise en œuvre des programmes de consolidation de la paix sur le terrain. En 2018, 496 millions de dollars É.-U. avaient été investis dans des programmes de transition et de relèvement, représentant 312 projets dans plus de 70 pays. Dans plus de la moitié des cas, il s'agissait de projets pluriannuels, conformément à la nouvelle méthode de travail et au Grand compromis sur le financement de l'action humanitaire. De fait, la paix était un complément indispensable des deux pôles d'intervention que constituaient l'action humanitaire et l'action pour le développement. L'OIM continuerait d'investir dans des capacités institutionnelles pour renforcer cette approche. Cependant, aucun progrès ne pourrait être réalisé sans volonté politique ou sans une compréhension nuancée du contexte local.

81. Un groupe régional a appelé l'attention sur les défis particuliers qui se posaient aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, parmi lesquels la marginalisation et l'impossibilité d'accéder aux abris, à la nourriture et aux services de base. Si ces besoins – et ceux des communautés d'accueil – n'étaient pas satisfaits, des déplacements secondaires pouvaient se produire, qui se traduiraient par une érosion progressive des mécanismes d'adaptation et la perte des biens productifs. Il était difficile de trouver des solutions durables sans solutions politiques. C'est pourquoi il était fondamental d'investir dans la prévention et de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité et des conflits par des analyses ancrées dans le contexte local, tout en répondant aux besoins humanitaires et en renforçant la résilience. Pour ce faire, il était de la plus haute importance d'appliquer le principe des trois pôles d'action. Les déplacements prolongés appelaient des stratégies à l'échelle du système, notamment dans le cadre de la nouvelle méthode de travail. Il serait bon que l'OIM contribue aux travaux du groupe de haut niveau sur les déplacements internes. Enfin, il était important de suivre une approche de la réintégration qui soit holistique et fondée sur les besoins, à l'échelle tant individuelle que communautaire et structurelle.

82. Une délégation a fait observer que la réintégration était un processus continu pouvant être facilité par l'élaboration d'un cadre complet en matière d'intégration. L'infrastructure sociale revêtait effectivement une grande importance pour la cohésion communautaire durant le processus de réintégration. Il convenait de porter une attention plus grande aux relations entre les personnes de retour et la population d'accueil. Elle a demandé s'il avait été difficile d'instaurer la confiance lors de la mise en œuvre du projet *Midnimo* et si des mesures particulières avaient été mises en place à cet égard.

83. Une organisation ayant le statut d'observateur s'est félicitée de la Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable 2019-2023, mais a suggéré d'ajouter aux trois questions transversales – inégalités, environnement et changement climatique, et sexospécificités – une quatrième concernant les enfants, car ceux-ci représentaient une part importante des arrivées. Il serait bon, par ailleurs, que l'OIM encourage systématiquement les partenariats avec la société civile lors de la mise en œuvre de la Stratégie, d'autant que la Journée de la société civile du douzième Sommet du Forum mondial sur la migration et le développement avait pour thème de renforcer la mise en œuvre et enrichir les partenariats pour les migrants et les communautés.

84. M. Labovitz a dit que le projet *Midnimo* contribuait aux efforts du Gouvernement somalien et jetait des ponts entre la communauté d'accueil et les personnes de retour grâce à des enceintes de

dialogue sur la paix, qui avaient permis aux personnes de travailler ensemble et d'exprimer leurs besoins. Bien que la situation à Kismayo reste fragile, des progrès avaient été réalisés en réunissant des personnes appartenant à des groupes différents.

85. M. Bassolé, apportant des précisions sur les efforts déployés pour restaurer la confiance au Burkina Faso, a présenté le contexte historique et colonial qui avait contribué à la méfiance de la population à l'égard des forces de défense et de sécurité. Les efforts faits pour rétablir la confiance avaient consisté à associer les chefs de communauté à des activités civiles et militaires conjointes, conçues pour améliorer les relations entre les deux groupes. La société civile avait également joué un rôle important dans les activités de rétablissement de la confiance. Il était important que les populations aient le sentiment que les services de défense et de sécurité pouvaient les protéger, faute de quoi elles risquaient de se tourner vers les groupes terroristes.

86. Mme Zereay a expliqué que les mesures prises pour consolider la paix en Éthiopie étaient fondées sur le principe d'une participation aussi large que possible au dialogue – englobant les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les membres des communautés locales, y compris les anciens, les chefs religieux, les jeunes et les femmes. En outre, des agents de la paix se rendaient dans les communautés pour parler à des groupes cibles précis dont on savait qu'ils avaient joué un rôle dans des conflits. Elle a souligné que ce processus était long et lent, mais que le dialogue était indispensable pour instaurer la confiance et trouver des solutions communes.

87. Mme Ribeira a elle aussi estimé qu'il était important d'associer la société civile aux mesures prises pour surmonter les difficultés. L'aide humanitaire et d'urgence que le Portugal avait récemment fournie au Mozambique avec l'appui de l'OIM au lendemain de deux cyclones dévastateurs qui s'étaient abattus coup sur coup sur le pays avait largement associé la société civile.

88. La Directrice générale adjointe a, en conclusion, relevé la complexité des situations qui venaient d'être examinées, ainsi que la nécessité incontestable d'une approche intégrée articulant des interventions humanitaires et sécuritaires et les besoins de développement à long terme. En outre, il était absolument fondamental d'associer les populations intéressées aux efforts déployés pour trouver des solutions durables.

c) Dynamique de la mobilité au Sahel

Panélistes

Dodo Boureima, Secrétaire permanent, Réseau Billital Maroobé, Niger

Bouna Yattassaye, Directeur général adjoint, Agence nationale de sécurité sanitaire, Guinée

Ángel Losada Fernández, Représentant spécial pour le Sahel, Union européenne

Richard Danziger, Directeur régional pour l'Afrique centrale et de l'Ouest, Bureau régional de l'OIM à Dakar

Modérateur

Aissata Kane, Conseillère régionale principale pour l'Afrique subsaharienne, OIM

89. La modératrice a dit que la mobilité au Sahel, qui s'inscrivait dans un contexte intra et extra africain, revêtait diverses formes. Un aperçu des dynamiques de mobilité en jeu permettrait d'en comprendre les causes et les difficultés et de dégager les possibilités de promouvoir une mobilité sûre, régulée et, surtout, respectueuse de la dignité humaine.

90. La mobilité, dans la sous-région, était liée à un certain nombre de facteurs, dont une migration saisonnière et dépendante des récoltes, la transhumance, les déplacements liés aux conflits, les aléas climatiques, la recherche d'un meilleur emploi, mais aussi le tourisme, sans oublier la migration de travail hors de l'Afrique subsaharienne, notamment vers l'Afrique du Nord et l'Europe.

91. Cette table ronde était l'occasion d'analyser les enjeux de cette mobilité sous l'angle de la sécurité, de l'action humanitaire et du développement, et d'examiner la façon dont les communautés vulnérables touchées avaient fait face à leur situation précaire qui, souvent, avait été aggravée par la violence intercommunautaire, les attaques terroristes et les effets du changement climatique, provoquant des déplacements massifs et forcés de civils. Les catastrophes naturelles, y compris la désertification croissante et la sécheresse, étaient à l'origine d'une mobilité croissante qui soulevait de nombreuses difficultés. La santé était également un important aspect à prendre en considération lorsqu'on examinait la mobilité cyclique des migrants entre les pays du Sahel et au-delà.

92. M. Boureima a dit que son organisation, le Réseau Billital Maroobé, avait été créée en 2004 après que des organisations nationales avaient constaté qu'un certain nombre de défis émergents pour la transhumance transfrontalière ne pouvaient être résolus par un pays seulement. Le changement climatique et l'insécurité dans la région étaient les deux principaux défis auxquels étaient actuellement confrontés les éleveurs nomades. En Afrique de l'Ouest, en particulier, le changement climatique s'était traduit par la destruction de ressources naturelles, l'apparition de maladies parmi les animaux, une faible productivité du bétail et l'appauvrissement des éleveurs nomades. En outre, les terres étaient de plus en plus utilisées pour l'agriculture, aux dépens du pastoralisme, la mobilité avait été restreinte, et les ressources naturelles avaient été accaparées par des entités privées.

93. Face à cette situation, un certain nombre de mesures avaient été prises. À l'échelle nationale, par exemple, une formation était dispensée aux éleveurs nomades pour qu'ils acquièrent des connaissances et des compétences à des fins de diversification et de pouvoir économique. La gestion des risques de catastrophe était facilitée par des systèmes informatiques, le dialogue politique et des outils de prévention et de gestion de l'insécurité alimentaire. À l'échelle régionale, des mesures étaient mises en œuvre en collaboration pour sécuriser les titres fonciers des éleveurs et garantir la sécurité des espaces pastoraux. En outre, des activités étaient menées pour faciliter l'intégration des jeunes, et des plateformes avaient été mises en place pour leur permettre d'identifier les causes des conflits et les solutions possibles.

94. M. Yattassaye, s'exprimant sur le lien entre la santé et la migration, a dit qu'une grande proportion de migrants arrivant en Guinée étaient originaires du Sahel, et plus particulièrement de deux pays voisins, à savoir le Mali et le Sénégal. Les pays de destination pour les migrants au départ de la Guinée étaient l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger et le Sénégal. Cette situation soulevait un certain nombre de préoccupations sanitaires, surtout si l'on considérait qu'entre 2005 et 2019, près de 19 000 migrants guinéens étaient revenus au pays au titre d'un programme de retour volontaire de l'OIM.

95. Après avoir passé en revue un certain nombre de situations d'urgence sanitaire dues à la migration – l'épidémie de maladie à virus Ebola en 2014-2016, diverses flambées de choléra, de méningite, de fièvre jaune et de rougeole, des taux de prévalence du VIH plus élevés que d'habitude dans certains secteurs de l'économie –, il a donné un aperçu des mesures prises par la Guinée pour prévenir de futures épidémies dans le pays. Un système de riposte aux urgences sanitaires avait été introduit, et un exercice de « cartographie » des risques sanitaires avait été réalisé avec le soutien de l'OIM. Au titre d'un programme de surveillance de la santé publique de l'OMS, des équipes d'intervention médicale d'urgence avaient été mises en place au niveau des préfectures à des fins de détection et de réponse rapide aux urgences sanitaires. Des centres d'intervention d'urgence sanitaire avaient également été ouverts, ainsi que des centres de traitement épidémiologique.

96. L'OIM avait aidé la Guinée à identifier plus de 40 points d'entrée – dont deux qui représentaient environ 80 % des flux migratoires entre la Guinée, le Mali et le Sénégal –, où un système de dépistage sanitaire avait été mis en place afin d'éliminer tous les risques potentiels pour la santé dans le contexte migratoire. Un autre projet, soutenu par des partenaires tels que l'OIM et l'Union européenne, avait permis à la Guinée d'identifier les zones vulnérables à proximité de sa frontière avec le Mali et de superviser la gestion des questions de santé concernant tout à la fois les populations résidentes et les migrants. Par ailleurs, un projet soutenu par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et mis en œuvre avec l'OIM s'est attelé à la question du VIH/sida et de la tuberculose parmi les travailleurs du sexe et les conducteurs de poids lourds.

97. Il serait difficile à la Guinée, dans la situation actuelle, de poursuivre le travail précieux accompli dans le cadre de ces projets une fois que la coopération avec des partenaires tels que l'OIM prendrait fin. Les problèmes de sécurité qui se posaient au Sahel étaient encore aggravés par la difficulté de gérer les flux migratoires massifs et leurs conséquences pour la santé. Les questions de migration et de santé étaient étroitement corrélées et devraient continuer à être envisagées conjointement étant donné que les migrants qui transitaient par le Sahel traversaient de nombreux pays, souvent pour tenter de gagner l'Europe. En tant que pays frontalier du Sahel, et en tant que pays touché par la récurrence de certaines maladies qui risquaient de devenir des épidémies, la Guinée devait gérer des risques sanitaires sur son territoire pour empêcher qu'ils ne se propagent dans l'ensemble du Sahel.

98. M. Losada Fernández a indiqué que les activités mises en œuvre par l'Union européenne au Sahel – où le modèle traditionnel des migrations intrarégionales avait été mis à mal par les crises politiques, les carences institutionnelles, la montée de la radicalisation et une insécurité croissante – étaient centrées sur cinq pays, à savoir le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger. La crise humanitaire, qui touchait actuellement quelque 7 millions de personnes, était encore aggravée par le changement climatique et un fort taux de croissance démographique s'accompagnant d'un chômage parmi les jeunes.

99. Bien des années auparavant, en 2011, l'Union européenne avait adopté la Stratégie pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel, qui était fondée sur le principe selon lequel la sécurité et le développement allaient de pair. En 2015, elle avait adopté le Plan d'action régional pour le Sahel, qui visait à combattre la radicalisation et à s'attaquer aux questions relatives à la jeunesse, à la migration et aux contrôles aux frontières. Alors qu'elle se préoccupait du financement des institutions nécessaires pour mettre en œuvre ce plan d'action, la crise migratoire de grande envergure qui avait éclaté en Europe l'avait amenée à convoquer le Sommet de La Valette, en novembre 2015. Ce sommet avait approuvé son propre plan d'action, qui visait à s'attaquer aux causes profondes de la migration, à resserrer la coopération en matière de migration régulière, à renforcer la protection des migrants (y compris les réfugiés), à lutter contre la traite et le trafic illicite d'êtres humains, et à améliorer la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration. Pour mettre en œuvre ce plan et permettre une action rapide et souple, l'Union européenne avait créé le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. Sur les quelque 4,6 milliards d'euros que comptait le Fonds, 4 milliards avaient déjà été investis dans 210 programmes, la plupart au Sahel, qui visaient à lutter contre l'instabilité, à renforcer les capacités et à maximiser les incidences de la migration sur le développement.

100. Pour ce qui était des relations entre l'OIM et l'Union européenne, l'intervenant a souligné l'impact positif de l'initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, qui portait sur 26 pays du Sahel, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique du Nord et était financée par le Fonds fiduciaire d'urgence. De mai 2017 à septembre 2019, cette initiative avait facilité le retour volontaire de dizaines de milliers de migrants et porté assistance à des dizaines de milliers d'autres personnes dans leur pays d'origine. Les activités mises en œuvre au titre de cette initiative avaient

renforcé la sécurité au Sahel et, par conséquent, également en Europe. À l'occasion de ses voyages dans la région, il avait constaté que les principales préoccupations des migrants, y compris les réfugiés, portaient sur la scolarisation de leurs enfants, les questions de sexospécificité et l'enregistrement de leur identité.

101. En conclusion, il a souligné trois grands défis : l'urgence à agir face à la situation intolérable au Sahel ; la nécessité de coordonner les efforts dans une région où diverses parties prenantes agissaient selon leurs propres stratégies et plans d'action ; et la nécessité d'une appropriation de leur avenir par les pays du Sahel. La Commission européenne voulait travailler avec l'Afrique, et non pour l'Afrique.

102. M. Danziger a dit que l'OIM définissait plus largement le Sahel comme l'ensemble des pays ou des parties de pays qui faisaient face à des défis similaires, correspondant à la bande de terre entre le Sahara au nord et la savane au sud. Le Sahel était une région qui offrait d'innombrables possibilités, par exemple celle de générer 14 milliards de kilowattheures d'énergie par an ou de mettre à profit son dividende démographique (64 % de la population avait moins de 25 ans). Il était non seulement un carrefour traditionnel de migrations, mais aussi, comme l'avaient relevé les orateurs précédents, un lieu où se concentraient une multitude de problèmes – changement climatique, chômage des jeunes, montée de l'extrémisme violent et faiblesse de la gouvernance. Le fait que le Sahel ait mobilisé 18 stratégies internationales, plusieurs représentants spéciaux, deux communautés économiques et de multiples organismes et traités régionaux ne faisait que souligner le besoin de coordination et, pour les organisations des Nations Unies, la nécessité de veiller à l'unité d'action dans la région.

103. La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, adoptée conformément à la résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité des Nations Unies, formait le cadre de l'action que l'OIM menait sur plusieurs fronts dans la région, dont le premier était l'action humanitaire, le développement et la paix. Dans ce domaine, elle renforçait la résilience par une consolidation des activités de développement avec les communautés d'accueil et les migrants dans les régions frontalières par lesquelles transitaient les migrants, mais où la présence de l'État était souvent très faible. Ces régions devenaient fréquemment les cibles faciles des groupes extrémistes. L'approche de l'OIM était inclusive et transparente – associant non seulement les éleveurs nomades et les communautés de fermiers sédentaires, mais aussi les autorités locales – et prenait en considération les aspects relatifs au changement climatique. Elle tenait également compte du conflit et était fondée sur des éléments factuels. Ce dernier aspect revêtait la forme de collectes de données sur les déplacements internes et les flux migratoires, ainsi que de l'élaboration d'un indice de la stabilité et de ses indicateurs, afin de pouvoir déterminer si les conditions permettaient le retour. À cet égard, le soutien apporté par l'OIM à l'Observatoire africain des migrations et du développement à Rabat (Maroc) serait important.

104. Les activités de protection et d'assistance à l'intention des migrants constituaient un deuxième front. Elles étaient menées notamment dans le cadre du groupe de travail tripartite UA-UE-ONU sur la situation des migrants et des réfugiés en Libye. Au Sahel, l'OIM mettait en œuvre ses activités humanitaires de la même manière que partout ailleurs dans le monde, fournissant aux migrants des soins de santé et un soutien psychosocial essentiels, et contribuant à la création de possibilités génératrices de revenus pour les migrants de retour et à des mesures permettant à ceux qui ne voulaient pas partir de rester au pays. À cet égard, ses activités étaient centrées sur les jeunes, les femmes et même sur les ex-membres de Boko Haram. L'OIM était attachée au maintien et à la consolidation de la paix, à la cohésion communautaire, au rétablissement de la confiance dans les autorités locales et à la reconstruction de l'autorité de l'État.

105. Enfin, l'OIM s'employait à faciliter les voies de migration régulière, en collaborant avec la Communauté des États sahélo-sahariens, la Communauté économique des États de l'Afrique de

l'Ouest et le G5 Sahel, entre autres, à la mise en œuvre du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement de 2018. Bien qu'il y ait urgence, il fallait aussi parvenir à des objectifs à long terme. L'intervenant a souligné la nécessité d'une intégration régionale et sous-régionale, de manière à supprimer les inégalités à l'intérieur de la région, et a insisté sur la position centrale du Sahel sur le plan de l'environnement et du changement climatique.

106. Une organisation ayant le statut d'observateur a appelé l'attention sur une réalité opérationnelle pressante qu'avaient signalée des collègues du terrain au Niger : un nombre croissant d'enfants migrant seuls au départ de la Corne de l'Afrique étaient victimes d'épouvantables maltraitements, y compris la torture et le viol aux mains des trafiquants. Dans l'exemple qu'elle a cité, l'enfant avait été secouru grâce au mécanisme de transit d'urgence du HCR, et sa réinstallation était en cours. Étant donné l'ampleur du problème, les États devraient accroître le nombre de places de réinstallation, proposer des voies complémentaires (y compris le regroupement familial) et donner la priorité aux enfants non accompagnés pris en charge par le mécanisme de transit d'urgence au Niger et au Rwanda. La réinstallation était un mécanisme de protection vitale qui fonctionnait.

107. Une délégation, soulignant l'importance que son pays portait à la sécurité et à la stabilité au Sahel, a dit qu'il envisageait d'y fournir, en étroite coopération avec des partenaires internationaux tels que l'OIM, une assistance revêtant les formes suivantes : renforcement des capacités, au cours des trois années à venir, pour 1 000 agents de l'administration de la justice et des secteurs connexes ; formation professionnelle et éducation ; et aide aux communautés accueillant des migrants et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans le cadre d'activités relevant du couple action humanitaire et aide au développement.

108. Le représentant d'un groupe régional a dit que le Sahel et la région du lac Tchad étaient confrontés à de nombreux défis liés à la pauvreté, à l'instabilité et la fragilité économique, qui étaient encore aggravés par le changement climatique dans une région où plus de 80 % de la population dépendait essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. De surcroît, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et d'autres activités de trafic illicite faisaient partie intégrante de l'économie informelle. Il y avait lieu de redoubler d'efforts pour lutter contre de telles pratiques. Depuis peu, des attaques contre des civils, qui étaient de plus en plus le fait de groupes armés non étatiques, avaient débouché sur une hausse des déplacements, tant internes que transfrontaliers.

109. M. Boureima a dit qu'il existait une longue tradition de migrations entre les pays du Sahel et ceux du Sud, où les pluies étaient plus abondantes. Même avant que le climat ne commence à changer et la gouvernance à faiblir, les migrations revêtaient une importance fondamentale pour les peuples du Sahel ; beaucoup d'entre eux avaient une activité saisonnière pour subvenir à leurs besoins, et les animaux étaient souvent mis en hivernage dans les pays du Sahel avant de retourner vers le sud pendant la saison sèche. Parce que les éleveurs nomades avaient longtemps été marginalisés sur le plan politique, ils étaient aujourd'hui à la fois les victimes et la source de l'instabilité dans la région. Il était vrai que l'Union européenne, la Banque mondiale et l'OIM avaient commencé à élaborer des programmes pour ce groupe de population, afin de résoudre des problèmes intercommunautaires. Cependant, l'éleveur moyen sur place n'en avait pas encore vu les effets.

110. M. Losada Fernández a insisté sur l'importance de rétablir la présence du gouvernement national et d'autres institutions dans les régions où vivaient différentes communautés et où, exploitant les différences ethniques, des groupes extrémistes occupaient le vide laissé par l'État.

111. M. Danziger a fait observer que l'OIM avait commencé à surveiller également les déplacements de troupeaux, afin d'alerter les groupes d'éleveurs nomades et les communautés sédentaires des points de tension potentiels et de permettre l'activation des mécanismes traditionnels

de résolution des conflits. Il a exprimé sa reconnaissance pour le soutien apporté à l'OIM dans la région, et a souligné que celle-ci mettait tout en œuvre avec le HCR pour résoudre le problème des migrants victimes de maltraitance.

112. Pour sa part, la modératrice a souligné l'importance de la coordination et de la cohérence de l'action dans la région. À cette fin, et quel que soit le domaine dans lequel l'OIM faisait porter ses efforts, elle agissait conformément à la nouvelle méthode de travail adoptée par les Nations Unies.

Voix de migrants

Niloufar Rahim, médecin, membre de la Fondation KEIHAN

Nadir Nahdi, producteur et fondateur de BENI, une plateforme originale de partage de récits de vie et de migration

Modérateur

António Vitorino, Directeur général de l'OIM

113. La Dr Rahim a dit qu'elle était née à Kaboul, en Afghanistan. Son premier souvenir, c'était d'être cachée, à deux ans, aux pieds de sa mère dans un camion, incapable de comprendre ce qui lui arrivait et ignorant qu'elle allait devenir une réfugiée. Après avoir vécu un temps au Pakistan et en République islamique d'Iran, sa famille était arrivée aux Pays-Bas quand elle avait 10 ans. Elle avait appris la langue du pays, était allée à l'école, puis avait fait des études de médecine. Pendant ses études, elle avait saisi toutes les occasions qui se présentaient – une caractéristique commune à beaucoup de migrants, pour qui rien n'était acquis et qui avaient toujours le sentiment de devoir travailler plus dur que les autres pour être respectés pour ce qu'ils étaient et ne pas être jugés en raison de leurs origines. Elle-même était constamment en quête d'équilibre et à la recherche de sa propre identité : était-elle une réfugiée qui devait faire ses preuves, ou une ressortissante des Pays-Bas menant une vie dont beaucoup d'Afghans rêveraient ? C'était là un dilemme interminable qui l'avait motivée à donner sans réserve.

114. En tant que membre de KEIHAN (Knowledge, Education, Integration, Helping Afghans in the Netherlands), elle pouvait mettre à profit ses études médicales pour venir en aide à des personnes en Afghanistan. Le système de santé de ce pays ainsi que le programme des études de médecine avaient été mis à mal par la guerre, et l'enseignement de l'anatomie avait été interdit sous le Gouvernement des Taliban. Cependant, grâce au programme d'enseignement novateur de l'anatomie (Anatomy Teaching Innovation) de KEIHAN, des cours d'anatomie avaient été réintroduits à la faculté de médecine de Kaboul, et il était prévu d'étendre le projet à d'autres universités. Une formation en compétences cliniques faisait aussi cruellement défaut, et la plupart des médecins ne possédaient que des connaissances théoriques. En coopération avec l'OIM, elle avait donc démarré une formation de formateurs consacrée à des compétences cliniques de base, telles que la réalisation de points de suture, l'assistance à la vie et la prise de sang. La Fondation organisait en outre des échanges universitaires, qui permettaient à 5-10 étudiants en médecine afghans de passer un semestre à l'Université de Leyde pour acquérir des connaissances et une expérience médicales dont ils pourraient faire profiter leurs compatriotes à leur retour.

115. Tout en espérant qu'un jour, aucun enfant n'aurait plus jamais à faire l'expérience de voyages difficiles comme elle, elle savait que c'était irréaliste. Chacun devrait avoir la chance de mener une vie paisible et de jouir du droit à l'éducation, aux soins de santé et au bonheur. Dans l'intervalle, l'équipe KEIHAN, qui était entièrement composée de migrants et de réfugiés, travaillait dur pour rendre le monde un tant soit peu meilleur.

116. Le Directeur général a demandé à la Dr Rahim si les formateurs et les étudiants au contact desquels elle avait travaillé en Afghanistan ne risquaient pas de décider de suivre une voie analogue à la sienne et d'émigrer. Un investissement dans des qualifications et dans un perfectionnement était souvent le point de départ d'une décision de migrer, car les intéressés prenaient confiance et sentaient qu'ils avaient plus de chances de réussir à l'étranger. Le Conseil avait examiné cette question à l'échelle macro, et il était important de contribuer à ce débat par des témoignages tels que celui de la Dr Rahim.

117. La Dr Rahim a dit qu'en effet, les étudiants qu'elle avait formés n'étaient pas tous restés en Afghanistan et que certains avaient choisi d'étudier aux États-Unis ou en Europe. Cependant, la solution n'était pas d'arrêter de les former, mais plutôt d'en former un nombre suffisant pour qu'au moins quelques-uns choisissent de rester au pays et de continuer à transmettre leurs connaissances. Elle était stupéfaite par le travail sans relâche et le dévouement des formateurs à Kaboul. Comme eux, elle espérait que la jeune génération continuerait d'introduire des changements durables.

118. M. Nahdi, dans un exposé complété par des extraits de ses vidéos, a parlé de sa jeunesse passée à Londres, en tant qu'enfant d'ascendance indonésienne, kényane, pakistanaise et yéménite, dont les membres de la famille élargie venaient de Colombie, de la Jamaïque, d'Espagne et de Turquie. Ses parents n'avaient jamais donné la priorité à une culture au détriment d'une autre. Bien plutôt, ils avaient créé un environnement familial fait de plénitude culturelle, de sorte que sa personnalité et, en définitive, son travail étaient imprégnés des concepts de migration, d'identité et de patrimoine. Il estimait qu'il avait eu de la chance de grandir dans un milieu qui considérait son patrimoine culturel comme une valeur ajoutée plutôt que comme un obstacle entre les gens.

119. Il n'en demeurait pas moins que grandir avec un patrimoine aussi complexe n'était pas sans poser des difficultés, comme celle de vivre dans plusieurs cercles ou communautés en même temps. C'est uniquement avec l'âge qu'il avait compris que d'autres personnes étaient capables de comprendre son expérience de vie, à cheval sur la culture familiale, celle de son pays de résidence, et celle de son milieu de travail et d'études.

120. Les événements du 11 septembre 2001 avaient marqué un tournant dans sa vie et dans celle de nombreux migrants. Du jour au lendemain, les élèves issus de l'immigration ou appartenant à des minorités sont passés de la valorisation de ce qu'ils étaient au sentiment d'avoir à justifier leur identité et leur existence. La société occidentale dominante avait cessé de voir en lui un jeune garçon innocent, pour le considérer comme un élément atypique, comme quelqu'un dont les valeurs n'étaient pas conformes aux siennes, qui devenait la cible de harcèlement et d'agressions à caractère racial.

121. Après avoir obtenu un master et s'être engagé dans des activités humanitaires et de développement au Moyen-Orient, il avait éprouvé le besoin d'être créatif et avait réalisé sa première vidéo, une parodie du vidéoclip de Pharrell Williams pour « Happy », qui mettait en scène des acteurs exclusivement musulmans. Cette vidéo avait été vue plus de 1,7 million de fois en l'espace d'à peine sept heures. Ce succès l'avait décidé à devenir vidéaste. Cependant, alors que son intention initiale avait été de filmer la communauté musulmane sous un jour nouveau, des critiques selon lesquelles il « apaisait » la condamnation de l'Occident l'avaient amené à créer un « alter-discours », plutôt que de faire pièce à un discours qu'il jugeait fondamentalement problématique. Il avait décidé de lancer une chaîne YouTube, BENI, qui avait pour slogan « Si tu ne te définis pas toi-même, c'est quelqu'un d'autre qui le fera pour toi ».

122. Parmi les vidéos qu'il avait réalisées depuis, une lui tenait particulièrement à cœur : celle qui racontait pourquoi sa grand-mère avait quitté l'Indonésie. Cette vidéo permettait au spectateur de se laisser captiver par une histoire ordinaire, celle d'un petit-fils essayant d'en savoir davantage sur sa grand-mère. Elle lui avait appris à créer des discours percutants permettant à des non-migrants de s'identifier à des migrants. Depuis, il avait réalisé une vidéo sur un adepte de la guérilla jardinière dans

un camp de réfugiés au Liban, et une autre sur deux amis au Myanmar – un musulman rohingya et un bouddhiste – qui, dépassant leurs divisions, avaient entrepris de créer un orphelinat. Il prévoyait de continuer à filmer des histoires qui suscitent des émotions, afin de relier des personnes d’horizons différents.

123. Le Directeur général a fait observer que l’un des éléments les plus frappants que faisaient apparaître les données de l’OIM était que, dans la plupart des pays où l’hostilité à l’égard des migrants était élevée, les préjugés étaient les plus tenaces là où il y avait peu de migrants. Dans quelle mesure des récits pouvaient-ils combattre ce phénomène ? En suscitant un sentiment d’empathie à l’égard des migrants, pouvait-on réellement changer les choses ?

124. M. Nahdi s’est dit convaincu que cela était possible, surtout si l’on usait d’un autre discours. Alors qu’un contre-discours admettait un discours initial – par exemple, que sa communauté était un problème –, un discours alternatif aidait les gens à dépasser les stéréotypes. La vidéo dans laquelle il se mettait en quête de l’histoire de sa grand-mère ne le dépeignait pas comme un migrant musulman qui, de ce fait, était fondamentalement différent, mais simplement comme un petit-fils sur les traces de sa grand-mère, une expérience à laquelle pouvaient s’identifier des personnes des quatre coins du monde. Pour que les gens puissent établir un rapprochement entre leur expérience et celle des migrants, il fallait que les migrants soient dépeints sous des traits plus universels.

Débat général⁵

125. Les États Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique, ont fait une déclaration : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan (au titre du Mouvement des pays non alignés), Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Côte d’Ivoire, Danemark, Équateur, Égypte (aussi au nom du Groupe africain), El Salvador, Estonie, États-Unis d’Amérique, Éthiopie, Finlande, Grèce, Honduras, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d’), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Libye, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Mexique, Monténégro, Myanmar, Namibie (aussi au nom du Groupe africain), Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turquie, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

126. La représentation des Philippines a informé le Conseil de l’intention de plusieurs États Membres de la région Asie-Pacifique de former un groupe à l’OIM.

127. L’Observateur permanent de l’Union européenne a fait une déclaration pour le compte des États membres de l’UE.

128. Des déclarations ont été faites par un État observateur, la Fédération de Russie, et par deux observateurs, l’Ordre souverain de Malte et le FNUAP.

129. Le Conseil a chaleureusement souhaité la bienvenue au Liban, qui allait devenir sous peu le prochain État Membre de l’Organisation, et a félicité l’ICMP pour son statut d’observateur. Il a salué les efforts déployés sans relâche par le personnel de l’OIM qui s’employait, dans des environnements hostiles, à fournir une aide essentielle aux migrants, et a déploré le décès tragique de quatre membres du personnel de l’Organisation, tués au Soudan du Sud en octobre 2019.

⁵ Les textes des déclarations, tels qu’ils ont été reçus des Membres et des observateurs, sont accessibles sur le site Internet de l’OIM à l’adresse www.iom.int.

130. L'OIM a été félicitée pour l'action qu'elle menait en tant qu'organisme chef de file dans le domaine de la migration à l'appui de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté un an plus tôt. De fait, plusieurs États Membres, qui avaient adopté ou envisageaient d'adopter un plan d'action national en matière de migration au titre de leurs efforts pour mettre en œuvre le Pacte mondial, ont dit qu'ils avaient besoin de l'aide de l'OIM à cet égard. L'OIM devrait, avec efficacité, réactivité et dans le souci des États Membres, apporter un soutien à ceux qui mettaient en œuvre le Pacte mondial, selon les orientations du Conseil et conformément aux lois, politiques et priorités des États.

131. Il convenait de se féliciter que l'Organisation, dont l'expérience et les capacités étaient vastes, ait accepté d'héberger le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Plusieurs délégations ont néanmoins estimé qu'en renforçant son rôle à l'échelle mondiale au regard du Réseau, l'OIM devait veiller à ne pas s'écarter de son mandat principal. D'autres ont annoncé que leur gouvernement avait effectué, ou envisageait d'effectuer, des contributions au Fonds d'amorçage pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies.

132. Le Directeur général et l'Administration ont été félicités pour leur approche transparente et consensuelle de la réforme interne, qui avait débouché sur l'élaboration de la nouvelle Vision stratégique de l'OIM. Celle-ci reconnaissait l'importance de développer les capacités d'orientation de l'Organisation, tout en préservant ce qui la caractérisait, à savoir sa réactivité, sa souplesse, son rapport qualité-prix, son caractère non normatif et sa fidélité à ses valeurs essentielles. La Vision stratégique était conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'au Pacte mondial, et prenait en considération un certain nombre de recommandations faisant suite à la récente évaluation du MOPAN.

133. Des délégations se sont également félicitées de l'élaboration du Cadre de gouvernance interne, qu'il convenait de mettre en œuvre rapidement. Les améliorations apportées aux activités essentielles de l'OIM étaient restées à la traîne de la croissance rapide de l'Organisation, de sorte que les fonctions de contrôle, de risque, d'enquête, d'évaluation, d'audit interne et de lutte contre la fraude nécessitaient d'être toutes remises à plat pour que l'Organisation soit armée pour s'acquitter de sa mission. Des ressources suffisantes devaient être allouées, en particulier, au Bureau de l'Inspecteur général. S'il convenait d'accueillir avec satisfaction les mesures prises pour améliorer le système interne d'administration de la justice, il était également important d'enquêter sans délai sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de veiller à l'application de la politique de tolérance zéro à cet égard et à l'égard de la fraude.

134. Maintenant que la Vision stratégique avait été finalisée, l'attention devrait être portée aux questions structurelles. En effet, le principal obstacle à une réforme couronnée de succès résidait dans la faiblesse du modèle de financement de l'OIM et de sa dépendance insoutenable à l'égard des revenus de soutien opérationnel pour financer des fonctions administratives et essentielles. Certains États Membres ont préconisé un examen des questions de financement dans le cadre du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, estimant que celui-ci devrait examiner un large éventail d'options de financement, y compris celle consistant à affecter des fonds provenant des revenus tirés de la commission pour frais généraux en priorité aux fonctions de gestion et de soutien. En outre, plusieurs représentations ont invité tous les États Membres à verser des contributions sans affectation spéciale, de façon à garantir des ressources suffisantes pour les réformes institutionnelles.

135. Beaucoup de représentations se sont dites préoccupées par la nécessité de promouvoir un discours objectif sur la migration, afin de faire pièce au racisme et à la xénophobie qui menaçaient le multilatéralisme et faisaient obstacle à la solidarité à l'égard des migrants. Pour d'autres, il fallait, de toute urgence, s'attaquer aux corrélations entre le changement climatique, l'environnement, la

sécurité et la migration. En effet, le dernier rapport en date du Programme des Nations Unies pour l'environnement relevait que certaines régions du monde pourraient être bientôt invivables, ce qui augmenterait encore les flux migratoires. L'OIM devait prendre les devants et mener une action multilatérale face à la menace du changement climatique.

136. Divers États Membres ont appelé l'attention sur les activités de l'Organisation en Libye, où la poursuite de la guerre avait débouché sur une crise humanitaire et un grand nombre de déplacements internes ; se sont dits préoccupés par les souffrances de la communauté rohingya ; ont souligné les incidences des flux migratoires massifs au départ de la République bolivarienne du Venezuela et les activités entreprises à cet égard ; et ont dénoncé la catastrophe humanitaire au Yémen, où continuaient d'affluer un nombre sans précédent de migrants irréguliers alors même que le pays était déchiré par un conflit.

137. Le Directeur général a remercié les États Membres qui avaient adopté, ou envisageaient d'adopter, un plan national de mise en œuvre du Pacte mondial et qui avaient fait, ou avaient annoncé des contributions au Fonds d'amorçage. Il a rappelé au Conseil que le Pacte mondial était une plateforme de coopération internationale, dont la mise en œuvre dépendrait des décisions des États Membres ; c'est pourquoi il appartenait à ces derniers de définir des priorités. L'Administration était prête à apporter un soutien aux États Membres dès que ces priorités auraient été arrêtées, et à les aider à rédiger un plan national de mise en œuvre ; en outre, elle tiendrait les États Membres informés des progrès accomplis par le Réseau des Nations Unies sur les migrations.

138. Il s'est déclaré favorable à l'initiative visant à créer un groupe régional pour la région Asie-Pacifique à l'OIM, ce qui était conforme aux efforts déployés par le Bureau pour améliorer la représentation géographique à l'OIM. Il a, lui aussi, adressé ses remerciements à tous les membres du personnel de l'Organisation ; le travail accompli dans le Nord Kivu pendant la flambée de maladie à virus Ebola était particulièrement digne d'éloges.

139. Le Directeur général a remercié les États Membres qui avaient versé des contributions sans affectation spéciale, permettant ainsi à l'Administration de lancer des réformes internes essentielles avant même l'évaluation du MOPAN, dont les conclusions concordaient pleinement avec l'évaluation faite par l'Administration. Lui aussi estimait que le modèle de financement actuel était insoutenable et que le temps était venu de remédier à ses insuffisances, y compris en mobilisant le secteur privé pour qu'il apporte son soutien non seulement aux réfugiés, mais aussi aux migrants.

140. Le système interne d'administration de la justice était un domaine d'action prioritaire au titre du Cadre de gouvernance interne, qui nécessitait des investissements additionnels, notamment sous l'angle des ressources humaines. Des informations détaillées sur ce système, y compris sur l'état d'avancement des enquêtes, seraient présentées au Conseil en 2020. Dans l'intervalle, la nouvelle approche de gestion des dossiers faciliterait le signalement et permettrait de faire avancer les dossiers en souffrance. Par ailleurs, de nouvelles instructions avaient été adoptées sur la division des tâches entre les fonctions d'inspection et d'enquête, le Bureau des affaires juridiques et le Bureau de la déontologie, afin d'accélérer le processus et de rétablir la confiance parmi le personnel de l'OIM. Malheureusement, la concurrence pour le recrutement de ressources humaines qualifiées était rude entre tous les organismes des Nations Unies, et l'OIM n'était pas nécessairement la mieux placée pour attirer des candidats. Avec la Directrice générale adjointe et l'Administration, il était déterminé à faire en sorte que le Bureau de l'Inspecteur général soit doté de ressources suffisantes et à garantir l'application d'une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption.

141. Pour ce qui était des préoccupations exprimées par les États Membres, il a dit que les discours de haine, tout particulièrement sur les médias sociaux, constituaient une importante menace pour la tolérance et les droits des migrants. Il a exprimé l'espoir que les données publiées dans le Rapport *État*

de la migration dans le monde 2020 permettraient réellement de rétablir les faits sur les réalités migratoires afin de faire pièce au discours hostile à la migration. En outre, l'OIM continuerait de concentrer son attention sur les effets de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sur la migration.

142. En ce qui concernait plus particulièrement certaines interventions récentes de l'OIM, le Directeur général a dit, au sujet des déplacements massifs de ressortissants vénézuéliens, qu'il était important que la communauté internationale comprenne les pressions qui pesaient sur les gouvernements d'accueil ainsi que l'importance des besoins dans des secteurs tels que l'éducation et les soins de santé. Étant donné que de nombreux Vénézuéliens déplacés envisageaient de rester hors de leur pays pendant un long laps de temps, il convenait d'aborder la question non seulement sous l'angle de l'aide humanitaire, mais également sur le plan de l'intégration, de la reconnaissance des qualifications et de l'accès au marché du travail, au logement, à l'éducation et aux soins de santé. Il a constaté avec préoccupation que la Plateforme régionale de coordination interinstitutions n'avait réuni qu'environ 60 % des financements nécessaires pour l'année, et a précisé qu'un nouvel appel de fonds serait lancé au début de 2020. En Asie, l'OIM était prête à collaborer avec le Gouvernement du Myanmar et d'autres partenaires pour créer les conditions permettant le retour sûr et digne des personnes déplacées de l'État de Rakhine au Myanmar et vivant actuellement à Cox's Bazar, au Bangladesh. Pour ce qui était de la Libye, l'OIM demeurait résolue à assurer le retour volontaire et la réintégration des migrants en détresse au départ de la Libye et à apporter un soutien aux ressortissants libyens déplacés à l'intérieur de leur pays. La fermeture des centres de détention pour migrants devait être un objectif prioritaire de la Libye et de la communauté internationale. Au Yémen, l'OIM menait des opérations à grande échelle sur le terrain, en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, pour porter assistance aux migrants et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Dates et lieux des prochaines sessions

143. Plusieurs États Membres, constatant à quel point il était difficile, surtout pour les petites délégations, de faire en sorte d'être présentes à plusieurs réunions simultanées, ont demandé à l'Administration d'essayer d'éviter que les dates des sessions des organes directeurs de l'OIM coïncident avec celles des réunions d'autres organisations, telles que le HCR et l'OIT.

144. Le Président, se déclarant certain de se faire le porte-parole de nombreuses délégations, a dit qu'il appuyait cette requête et a vivement invité l'Administration à tout mettre en œuvre pour en tenir compte.

145. Le Conseil a adopté la résolution n°1384 du 29 novembre 2019, dans laquelle il a provisoirement fixé sa session régulière suivante à novembre 2020 et invité le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir deux fois au moins en 2020.

Clôture de la session

146. Avant de clôturer la session, le Président a remercié toutes les délégations pour leur participation active, et notamment aux discussions consacrées à la structure de la haute direction de l'Organisation. Les résultats obtenus allaient indéniablement faire avancer le processus.

147. Le Président a déclaré close la cent dixième session du Conseil le vendredi 29 novembre 2019 à 12 h 15.